



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DES FINANCES

BUREAU CENTRAL DE COORDINATION (BCeCo)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

RECRUTEMENT DES CONSULTANTS (AGENCES DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS) POUR LA GESTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES CENTRES DE SANTE COMMUNAUTAIRES ET DE LA FOURNITURE DES MOBILIERIS NON MEDICAUX Y AFFERENTS A TRAVERS LE TERRITOIRE NATIONAL

PROJET DE CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DES CENTRES DE SANTÉ COMMUNAUTAIRES « PCECC »

N° Avis	: AMI n° 711/PCECC/BCECO/DG/DPM/AAS/2023/SC
Source de financement	: PCECC
Pays	: République Démocratique du Congo (RDC)
Province ciblées	: Bas -Uele, Equateur, Haut-Katanga, Haut-Lomami, Haut-Uele, Ituri, Kasai, Kasai-Central, Kasai-Oriental, Kongo Central, Kwango, Kwilu, Lomami, Lualaba, Mai-Ndombe, Maniema, Mongala, Nord-Kivu, Nord-Ubangi, Sankuru, Sud-Kivu, Sud-Ubangi, Tanganyika, Tshopo, Tshuapa
Date de publication	: Jeudi 04 mai 2023
Date de clôture	: Lundi 05 juin 2023

I. Contexte général

Dans le cadre de la mise en œuvre de la « couverture santé universelle », le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention voudrait approcher les infrastructures sanitaires des communautés vivant dans l'arrière-pays en vue de leur fournir un minimum appréciable des soins de santé primaires de qualité, assurés dans des bâtiments viables et équipés, servant de centres de santé communautaires (minimum d'hygiène bonne prise en charge des affections courantes, des femmes enceintes et des enfants).

Ces centres de santé à construire devraient être situés dans un rayon de moins de 5 kilomètres de la population afin de combler le vide généralement causé par le manque d'infrastructures de soins de proximité. C'est ainsi que l'on pourra épargner les habitants de parcourir de longues distances (20 à 50 kilomètres) pour atteindre le lieu ou site approprié pouvant offrir de soins de qualité aux affections les plus courantes, dues souvent à la mauvaise qualité de l'eau et aux conditions de vie et d'hygiène précaires (Paludisme, problèmes dermatologiques, fièvres et autres problèmes respiratoires...).

C'est dans ce cadre que le Gouvernement, à travers le Ministère de la Santé, Hygiène et Prévention, a initié un vaste programme de construction de mille (1000) Centres de santé communautaires sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo. Ce programme est totalement financé sur propre pour la période allant de Juillet 2022 à Décembre 2028.

La gestion du programme a été confiée par le Gouvernement au Bureau Central de Coordination qui jouera le rôle de Maître d'ouvrage délégué.

A cet effet, le Bureau Central de Coordination « BCeCo », pour le compte du Gouvernement à travers le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention, a l'intention d'utiliser une partie des

ressources du « **Projet de Construction et Equipement des Centres de Santé Communautaires (PCECC)** » mises à sa disposition pour financer les marchés relatifs aux **services de Consultants, au titre d'Agences de mise en œuvre des projets, qui seront chargés de faire exécuter les travaux de construction des centres de santé communautaires et la fourniture de mobiliers non médicaux y afférents** à travers le Territoire national de la République Démocratique du Congo, repartis suivants vingt-cinq (25) lots ci-après :

- **Lot 1 : Province de Bas -Uele**
- **Lot 2 : Province de l'Equateur**
- **Lot 3 : Province de Haut-Katanga**
- **Lot 4 : Province de Haut-Lomami**
- **Lot 5 : Province de Haut-Uele**
- **Lot 6 : Province de l'Ituri**
- **Lot 7 : Province de Kasai**
- **Lot 8 : Province de Kasai-Central**
- **Lot 9 : Province de Kasai-Oriental**
- **Lot 10 : Province de Kongo-Central**
- **Lot 11 : Province de Kwango**
- **Lot 12 : Province de Kwilu**
- **Lot 13 : Province de Lomami**
- **Lot 14 : Province de Lualaba**
- **Lot 15 : Province de Mai-Ndombe**
- **Lot 16 : Province de Maniema**
- **Lot 17 : Province de Mongala**
- **Lot 18 : Province de Nord-Kivu**
- **Lot 19 : Province de Nord-Ubangi**
- **Lot 20 : Province de Sankuru**
- **Lot 21 : Province de Sud-Kivu**
- **Lot 22 : Province de Sud-Ubangi**
- **Lot 23 : Province de Tanganyika**
- **Lot 24 : Province de Tshopo**
- **Lot 25 : Province de Tshuapa**

II. Objectif de l'intervention du consultant

Les Consultants auront l'obligation de gérer les travaux de construction des infrastructures sanitaires et la fourniture des mobiliers non médicaux essentiels, ciblés à travers les provinces sus évoquées dans le cadre du Projet de Construction et Equipement des Centres de Santé Communautaires (PCECC).

III. Profil du Consultant

Les consultants doivent remplir le profil suivant :

- Être une association sans but lucratif (ASBL) ou un établissement d'utilité publique (Fondation, etc.) légalement enregistré (e) en République Démocratique du Congo ;
- Avoir l'ancrage (être établie) dans la province administrative concernée ;
- Avoir les Statuts notariés ;
- Avoir une personnalité juridique ;
- Avoir un agrément Ministériel spécifique pour opérer dans son domaine de prédilection ;
- Avoir un agrément du Ministère de Plan ;

- Avoir au moins trois (3) ans d'expérience dans l'appui aux activités de Développement dans les secteurs sociaux dans les pays en développement ;
- Avoir un personnel disposant d'une expérience significative avec la mission assignée ;
- Avoir opéré antérieurement dans les zones d'intervention ciblées par le lot concerné ;
- Posséder une comptabilité vérifiée et auditée au moins une fois au cours des trois dernières années ;
- Ne pas avoir des litiges pour les missions antérieures ;
- Disposer des références satisfaisantes pour les missions antérieures similaires.

Pour plus de détails, veuillez consulter les termes de référence de la mission (sur le site web du BCECO : www.bceco.cd).

IV. Méthode de Sélection

Le Bureau Central de Coordination, pour le compte du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour la réalisation de la mission à leur confier.

Les candidats sont libres de soumissionner à **au maximum deux (2) lots simultanément, en présentant pour chaque lot spécifique un dossier de manifestation d'intérêt y afférent.**

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- | | |
|--|----------|
| ☞ Expériences générales (organisation, domaine d'intervention, etc.) | : 30 pts |
| ☞ Expériences pertinentes en rapport avec le secteur d'intervention | : 60 pts |
| ☞ Disponibilité du Personnel-clé | : 10 pts |

Pour chaque lot, les consultants seront recrutés par la méthode de sélection fondée sur les **qualifications des consultants** telle que décrite dans la Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics et le décret n°23/12 du 03 mars 2023 portant manuel des procédures des marchés publics en République Démocratique du Congo.

V. Contenu du dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront comprendre :

- ☞ Une présentation de l'ALE (localisation, création, domaines de compétences, etc.) ;
- ☞ Les dossiers administratifs (statut notarié accompagné de l'acte notarié, personnalité juridique ou F92, agrément du ministère spécifique, agrément du Ministère du Plan, etc.) ;
- ☞ Les références des missions d'une manière générale (période d'exécution, montant du marché, financement, etc.) ;
- ☞ **Les références des missions pertinentes (période d'exécution, montant du marché, financement, etc.) ;**
- ☞ Le nombre des membres du personnel-clé du Consultant, comprenant entre autres (i) un chef de projet ; (ii) un comptable ; (iii) un contrôleur financier interne ; et (iv) un ingénieur civil, architecte D6+5 ou technicien pour le terrain ;
- ☞ Les documents de la comptabilité de la structure.

VI. Informations et réponse à l'AMI

Les candidatures doivent être rédigées en langue française et doivent être déposées à l'adresse ci-dessous ou transmises par courrier électronique à l'adresse « **recrutement@bceco.cd** » en copiant « **dpm@bceco.cd** » au plus tard **le lundi 05 juin 2023** pour les manifestations d'intérêt transmises par courrier électronique et celles déposées en dur à l'adresse physique du BCeCo (**au plus tard à 16 heures, heure de Kinshasa**).

Les manifestations d'intérêt doivent être adressées au Directeur Général du BCeCo et porter clairement la mention ci-dessous : « **AMI N° 711/PCECC/BCECO/DG/DPM/AAS/2023/SC** », *Services de Consultants chargés de faire exécuter les travaux de construction des centres de santé communautaires et la fourniture de mobiliers non médicaux essentiels y afférents dans le cadre du PCECC* ; en précisant le lot :

- **Lot 1** : Province de Bas -Uele
- **Lot 2** : Province de l'Equateur
- **Lot 3** : Province de Haut-Katanga
- **Lot 4** : Province de Haut-Lomami
- **Lot 5** : Province de Haut-Uele
- **Lot 6** : Province de l'Ituri
- **Lot 7** : Province de Kasai
- **Lot 8** : Province de Kasai-Central
- **Lot 9** : Province de Kasai-Oriental
- **Lot 10** : Province de Kongo-Central
- **Lot 11** : Province de Kwango
- **Lot 12** : Province de Kwilu
- **Lot 13** : Province de Lomami
- **Lot 14** : Province de Lualaba
- **Lot 15** : Province de Mai-Ndombe
- **Lot 16** : Province de Maniema
- **Lot 17** : Province de Mongala
- **Lot 18** : Province de Nord-Kivu
- **Lot 19** : Province de Nord-Ubangi
- **Lot 20** : Province de Sankuru
- **Lot 21** : Province de Sud-Kivu
- **Lot 22** : Province de Sud-Ubangi
- **Lot 23** : Province de Tanganyika
- **Lot 24** : Province de Tshopo
- **Lot 25** : Province de Tshuapa

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence sur le site Internet du Bureau Central de Coordination, BCeCo (www.bceco.cd) ou à l'adresse ci-dessous de 9 heures à 16 h00' (du lundi au vendredi).

Bureau Central de Coordination, BCeCo
 Complexe UTEXAFRICA, 372, Avenue Mondjiba
 Kinshasa/Ngaliema, République Démocratique du Congo
 Tél. Secrétariat DG : (+243) 815 136 729
 Tél. Secrétariat DPM : (+243) 817 579 513
 Email : bceco@bceco.cd avec copie à dpm@bceco.cd

Jean MABI MULUMBA
Directeur Général